

Compte rendu de la séance du 07 décembre 2016

Début de séance à 18 h 30 mn.

Présents : Lydia IBANEZ, Hubert CARDONA, Marie DUCHATEL, Jean-Pierre BALAYE, Arnaud KONIECZNY, Béatrice GAMBUS, Pierre GARESE, Benoît LANDMANN

Excusés :

Absents : Sylvie BALMIER, Carole VERGÉ

Représentés :

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal désigne Marie DUCHATEL, pour occuper les fonctions de secrétaire de séance, qui accepte de remplir ce rôle.

Ordre du jour:

- Délibération pour Décision Modificative n°2 du budget annexe Eau et Assainissement
- Délibération pour report d'inscription à l'état d'assiette et ventes de coupes de bois
- Point d'avancement du PLU/PLUIH
- Voeux de la Municipalité
- RPI
- Affaires communales / questions diverses

Délibérations du conseil:

DM n°2 du Budget M49 (DE 2016 53)

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes sur le Budget M49 :

Désignation des comptes	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement		
Section investissement		
21532 Réseaux d'assainissement op. 47 "STEP de Croux"	- 10 000.00 €	
1641 Emprunts (capital)	+ 10 000.00 €	

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :
APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget M49 comme détaillé ci-dessus

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Forêt communale d'Antugnac - Inscription à l'état d'assiette et vente de coupes de bois (DE 2016 54)

Le Conseil Municipal

Prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette (état des coupes à marquer pour vente) de l'exercice 2017 par l'ONF des coupes ci-dessous :

- Report à l'année 2022 de la coupe prévue parcelle 1a pour tel motif :
- le capital sur pied insuffisant justifie un report.

Le Conseil Municipal, OUI l'exposé de sa Présidente et après en avoir délibéré

ACCEPTE le projet d'inscription des coupes ci-dessus,

DEMANDE que ces coupes soient mises en vente en 2022, sur la base des recommandations du responsable commercialisation des bois de l'ONF.

CONFIE à l'ONF la fixation du prix de retrait,

DONNE POUVOIR au Maire de fixer en relation avec l'agent responsable de la coupe oui, en son absence avec l'agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Refus : 0

Avancement PLU : Le projet est en attente de la mise à jour par l'architecte des dernières modifications qui ont été décidées.

Avancement PLUI : Le PADD est en cours d'élaboration et doit être terminé pour le 31 mars 2017.

RPI : La commune de La Serpent voudrait rejoindre le RPI d'Antugnac - Montazels - Luc Sur Aude. Il faudra que le RPI se réunisse afin de voir dans quelles conditions cela pourra se faire.

Affaires communales / questions diverses

- Le petit journal est en cours de finalisation et devrait être distribué avant la fin de l'année.

